



MUNICIPALITÉ DE  
*Lac-Tremblant-Nord*

Séance extraordinaire du conseil  
Samedi le 10 décembre 2016

**12 h 50**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

**MISE EN GARDE :** Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et de la légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à un sujet indiqué à l'ordre du jour (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2017;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;
6. Adoption du règlement fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2017;
7. Nomination du vérificateur pour l'année 2017;
8. Période d'intervention des membres du conseil.
9. Clôture et levée de la séance

**NOTE :** Les séances sont publiques et se tiennent au : 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant